# LA DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE

## Quel est son but ?

Le GEPOP a souvent besoin de photos pour des projections ou pour des expositions, or de nombreux membres font de la photographie.

La documentation photographique aura donc pour but de réunir des clichés afin de réaliser une photothèque.

## Réalisation pratique :

Les membres du GEPOP pourront confier leurs photographies ou diapositives au responsable de la documentation photo.

Celui-ci recueillera et classera les clichés noir et blanc qui lui auront été donnés.

En ce qui concerne les diapositives, les photographes auront deux possibilités : soit donner le cliché (ou un duplicata), soit le prêter pour une projection.

Le GEPOP pourra être amené à réaliser des duplicata de diapositives qui deviendront alors sa propriété, sous réserve du consentement de l'auteur de l'original.

## Comment confier des photos au GEPOP ?

Soit en les envoyant à M. DELCOURT Régis
25 rue de la Plume 80100 ABBEVILLE

Soit en les lui faisant parvenir par l'intermédiaire d'un membre du comité.

Chaque photo devra comporter la légende suivante :

- sujet de la photo
- lieu où elle a été prise et date
- Nom et adresse de l'auteur. Numéro de téléphone.

## "Contrat" liant le GEPOP et les donneurs de photographies

1 - Toute photo donnée ou reproduite deviendra la propriété exclusive du GEPOP, l'original ou le négatif restant à l'auteur du document qui en sera tout à fait libre d'utilisation.

2 - Le GEPOP ne pourra se servir de ces photos que dans le cadre de ses activités (projections, expositions, illustrations d'articles de presse....)

Toute autre utilisation ne sera possible qu'avec le consentement de chaque auteur (utilisation par d'autres sociétés, revues...)

3 - Les agences intéressées par certains clichés seront mises en rapport avec leurs auteurs.

4 - A chaque publication ou expositionn les noms des auteurs des photos seront mentionnés avec celui du GEPOP.

Dans l'immédiat

le responsable de la documentation photographique est prêt à recevoir tous les clichés qu'on lui confiera.
Les photos recherchées se situent dans les trois catégories suivantes :

Activités du GEPOP (sorties, expositions...)
Biotopes (forêt, marais...)
Faune et flore ( oiseaux, mammifères, plantes...)

Tous les formats seront acceptés pour les photos en noir et blanc mais les grandes dimensions (à partir de I8 x 24) seront appréciées pour les expositions.

Le responsable de la documentation photographique:

R. DELCOURT

**Groupe Environnement Protection Ornithologie en Picardie**

Siège Social : **Musée de Picardie** - 80000 **AMIENS**

Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (F F. S. P. N.).

Agréé par les Ministères de la Culture et de l'Environnement, de l'Equipement (loi sur la Protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports.

Représentant de la Ligue Française de Protection des Oiseaux (L. P. O ).

*Adresser toute correspondance au*

*Musée de Picardie*
*Rue de la République*
*80000 AMIENS*

*C. C. P. LILLE 872-02*